

REPUBLIQUE DU TCHAD
UNITE-TRAVAIL-PROGRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE

MINISTERE DE JEUNESSE

FONDS NATIONAL D'APPUI A LA JEUNESSE



**RAPPORT GENERAL DE
L'ATELEIR DE
RENFORCEMENT DES
CAPACITES DU PERSONNEL
DU FONDS NATIONAL D'APPUI
A JEUNESSE**

(FONAJ)

Du 08 au 12 octobre 2012 -

Présenté par : M. DINGAM DONON-HORBE

Rapporteur Général

Il s'est tenu du 08 au 12 octobre 2012 dans la salle de réunion du Fonds National d'Appui à la Jeunesse (FONAJ) un Atelier de renforcement des capacités du personnel du FONAJ en entrepreneuriat-jeunesse. Ledit atelier est placé sous les auspices de **SEM Haïkal Zakaria**, Ministre de la Jeunesse et des Sports. Ayant pris part à l'atelier hormis le personnel du FONAJ, les cadres venus de différentes directions techniques du ministère et de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports, entre autres la Direction de la jeunesse, des activités socio-éducatives et des loisirs, la direction de la vie associative, la direction de l'insertion sociale des jeunes, l'Institut National de la Jeunesse et des Sports, le Fonds National de Développement du Sport et le Réseau National des Jeunes entrepreneurs Tchadiens (RENJET).

Trois temps forts ont marqué l'atelier

1. De la cérémonie d'ouverture
2. Du déroulement des travaux
3. De la cérémonie de clôture

I. De la cérémonie d'ouverture :

L'ouverture de l'atelier a été présidée par SEM **HAIKAL Zakaria**, Ministre de la Jeunesse et des Sports. Il faut noter que trois moments ont marqué cette cérémonie. Il s'agit de : Mot de bienvenue du Directeur Général du FONAJ, l'allocution du Directeur Adjoint des Programmes–Jeunesse, Expert International de la Confejes et le discours d'ouverture du Ministre de la jeunesse et des sports.

Le Directeur Général du FONAJ M. **BOKHIT Maguine** a souhaité la bienvenue à tous les participants et surtout à l'expert M. **Macodé NDIAYE**. Il a ensuite remercié le Ministre de la jeunesse et des Sports d'avoir rendu possible la tenue de la formation. Situait le contexte de la formation, le DG a fait remarquer que cet atelier de formation axé sur l'entrepreneuriat fait suite au besoin exprimé par le FONAJ lors de la réunion du Comité International de Sélection et d'Orientation du FIJ (**CTSO**), tenue à Dakar au Sénégal en juillet 2012.

Prenant la parole, l'expert de la CONFEJES M. **Macodé NDIAYE** a commencé ses propos par les civilités d'usages à l'endroit des toutes les autorités tchadiennes avant de s'appesantir sur la politique de la CONFEJES en matière d'insertion socioprofessionnelle en général et d'entrepreneuriat en particulier. Laquelle politique a consisté non seulement à mobiliser des fonds afin d'accroître le financement des projets initiés par les jeunes, mais aussi à améliorer les dispositifs du FIJ devant être plus performant par l'organisation des sessions de formations initiales et de renforcement des compétences en création et gestion des entreprises à l'intention des encadreurs du FIJ, des jeunes entrepreneurs et/ou porteurs d'idées des projets porteurs et prometteurs.

En situant le contexte de cette présente session de formation, l'expert a fait ressortir entre autres trois objectifs principaux :

- Outiller les cadres de jeunesse en charge de l'insertion socioéconomique des jeunes par la maîtrise des techniques d'élaboration des plans d'affaires du contrôle et suivi et évaluation des micros- unités de production ;
- Promouvoir la culture entrepreneuriale au niveau des cadres du FONAJ et des encadreurs du FIJ ;
- Réduire le taux de chômage des jeunes par la création et la gestion des micros-entreprises émergentes par et pour les jeunes.

Ainsi, pour atteindre ces objectifs, l'encadreur pédagogique aura à analyser et à commenter « le guide pédagogique destiné aux jeunes et aux formateurs pour la création d'une micro-entreprise », les fonctions des micro-entreprises et les notions de suivi et d'évaluation des micro-unités de production des jeunes, a-t-il dit.

Ouvrant les travaux, SEM le Ministre de la Jeunesse et des Sports, a tout d'abord tenu à adresser la déférente reconnaissance de son département à Monsieur **YOUSSOUF FALL**, Secrétaire Général de la CONFEJES pour sa détermination et son engagement à aider le Tchad dans le cadre de renforcement des capacités de ses cadres techniques.

Par ailleurs, il a souhaité la chaleureuse bienvenue à Monsieur **Macodé NDIAYE**, Directeur Adjoint des programmes-jeunesse et Expert de la CONFEJES qui a accepté de venir animer cette formation.

Situant le but du FONAJ qui est de soutenir les initiatives des jeunes pouvant contribuer à leur insertion socioéconomique et professionnelle, le Ministre a aussi rappelé que la création du FONAJ (créé par la **loi 028/PR/2010 du 21 décembre 2010**), est à la fois l'initiative personnelle du Chef de l'Etat, **SEM IDRIS DEBY ITNO**, mais aussi une réponse aux recommandations de la Confejes qui veut voir les Etats et Gouvernements membres de créer les fonds nationaux pour appuyer le fonds Insertion des jeunes (**FIJ**), créé en 1994. Ceci pour valoriser le potentiel-jeunesse au sein du processus de développement de notre pays.

Cette session de formation sera l'occasion de maîtriser le contenu de tous les outils pédagogiques et de gestion du FONAJ mais aussi de mutualiser les idées et approches au plus grand bénéfice des encadreurs et des jeunes promoteurs, a-t-il reconnu. En déclarant ouverts les travaux, le Ministre a encouragé les participants à tirer le plus grand bénéfice de cette formation.

Après l'adoption du programme et pour permettre le bon déroulement des travaux, un bureau de la séance a été mis en place et composé comme suit :

Président : **BRAHIM Jean Gribe**

Rapporteur général : **Dingam Donon-horbé**

Rapporteurs journaliers :

Le 08 oct 2012 : MM. Sola Ndilnodji et Pafing Kéheba Palou
Le 09 oct 2012 : MM. Nguemgoto S ; Rachel et Djimtibaye Ngardoum
Le 10 oct 2012 : MM. Maimouna Issa Mahamat et Hassane Adoudou Bao
Le 11 oct 2012 : MM. Amaboua Maïgarba et Djastoïde Lonira

La première intervention sur la politique nationale de la jeunesse au Tchad a été présentée par M. **DJONDANDI TAITOUIN**, Directeur de l'Information et de la Formation. Sa communication a porté sur cinq points :

- Les missions du Ministre de la Jeunesse et des Sports ;
- Le Ministère et son évolution ;
- Les politiques élaborées ;
- La mise en œuvre de ces politiques ;
- Les difficultés dans la mise en œuvre de ces politiques.

S'agissant du premier point, selon le décret **n°891/PR/PM/2011 du 31 août 2011**, portant structure générale du gouvernement et attributions de ses membres, le ministère de la jeunesse et des Sports outre ses missions traditionnelles que sont entre autres :

- Conception, élaboration, mise en œuvre et suivi de la politique nationale de la jeunesse ;
- Formation, encadrement et promotion de la jeunesse ;
- Réglementation et suivi des organisations des jeunes,
- Etc.

A ces missions s'ajoutent d'autres compte tenu de l'environnement socio-économique, politique, culturel et technologique en perpétuelle mutation (la culture de la paix, genre et développement, droits humains, protection de l'environnement, etc.).

Parlant du deuxième point, le ministère de la jeunesse et des sports dans son évolution a connu plusieurs mutations dénominationnelles.

Le troisième point est axé sur quelques politiques élaborées en prélude des politiques sectorielles en matière de jeunesse exigées par la CONFEJES comme condition sine qua none pour bénéficier de son programme.

La mise en œuvre de ces politiques s'est concrétisée par quelques réalisations, notamment la construction des infrastructures, la formation des ressources humaines, la création du Fonds National d'Appui à la Jeunesse (FONAJ), le Fonds National de Développement du Sport (FNDS), etc.

Quelques difficultés ont émaillé la mise en œuvre de ces politiques. Il ressort des jeux questions réponses que compte tenu du fait que dans les deux derniers documents de stratégie de réduction

de la pauvreté, le volet jeunesse et sports n'est pas pris en compte afin de permettre une planification des actions à mener. En conséquence, les documents de politique sectorielle élaborés doivent faire l'objet d'une validation.

Passant au second thème intitulé : « **la vision du Fonds National d'Appui à la Jeunesse** », l'exposant a mis l'accent sur les missions du FONAJ, son organisation au plan interne, les actions prioritaires, les mécanismes de sélection des projets, les secteurs d'intervention, les difficultés rencontrées et la programmation 2012-2015. Il s'est attardé également sur le but de la création du FONAJ qui est de soutenir les initiatives des jeunes pouvant contribuer à leur insertion socio-économique et professionnelle et les mécanismes de sélection des projets.

Le Directeur de l'information et de la formation a été relayé par **DINGAM DONON-HORBE** Chef de Service Etudes et Octroi de crédits et Coordonnateur National du Fonds Insertion Jeunesse (**FIJ**) qui a développé le module intitulé « **les conditions d'accès au crédit FONAJ** ».

Dans son intervention, le Coordonnateur National s'est d'abord attardé sur les critères selon lesquels ne peuvent bénéficier de financement FONAJ que les jeunes de nationalité tchadienne, âgés de 18 à 35 ans, ayant reçu une formation en entrepreneuriat et porteurs d'un projet, dont le montant est compris entre 200 000 et 8 000 000 de frs CFA bien que certaines conditions sont encore placées au fur et à mesure que les montants sont élevés. Les charges administratives sont de 2 à 3% et les échéances de remboursement commencent à partir du sixième (6^e) mois jusqu'au douzième (12^{ème}) mois selon la nature du projet.

Les domaines porteurs sont entre autres l'agropastoral, l'artisanat, le commerce, la production, la transformation, les prestations de service, etc.

L'intervenant n'a pas manqué d'exposer le système que mettra en place le FONAJ pour le suivi et l'évaluation des projets des jeunes bénéficiaires.

Dans le débat, il est aussi question que le FONAJ appuie les entrepreneurs à écouler leurs produits. C'est ainsi que selon le DG du FONAJ, l'Office National pour la Sécurité Alimentaire (ONASA) est un potentiel client. Mais aussi, il faut inciter les jeunes entrepreneurs à s'organiser en corporation pour défendre leurs intérêts.

La dernière présentation faite par l'Expert Monsieur **Macode Ndiaye** a été consacrée à la présentation de la CONFEJES. Cette organisation qui a vu le jour en Décembre 1969 suite à la crise sociale de 1968 qu'a connu nombre des pays du monde, a connu plusieurs appellations pour devenir aujourd'hui conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la francophonie car elle a été reconnue comme institution de la francophonie en 2005.

La CONFEJES qui regroupe 43 pays membres a pour missions essentielles de donner un appui multilatéral aux politiques destinées à la jeunesse et au sport et un soutien constant et durable aux pays membres (suite à leur demande) pour la formulation ou la reformulation de leur politique nationale en matière de jeunesse et des sports.

La CONFEJES est structurée comme suit :

- Une session ministérielle

- Une session de bureau
- La commission des experts
- Le secrétariat général qui a son siège à Dakar.

Elle dispose de trois programmes et d'un axe transversal

- Programme actions stratégiques ;
- Programme jeunesse ;
- Programme sport ;
- Axe transversal : l'égalité entre femmes et hommes

L'avenir de la CONFES, au moment où le Canada, l'un des bailleurs suspend sa contribution pour deux ans, a animé le débat. Pour l'expert, il revient aux pays du sud les plus grands bénéficiaires de l'institution de s'approprier l'organisation et de définir les nouvelles stratégies pour la faire vivre.

La deuxième journée a été marquée par la lecture et adoption du rapport des activités de la veille et la suite des travaux relatifs à l'analyse du guide simplifié pour la création d'une micro-entreprise. -

Dans son intervention, l'Expert Monsieur **Macodé Ndiaye** a introduit la première partie sur le Guide simplifié pour la création d'une micro entreprise.

Selon l'Expert, le guide n'est rien d'autre que le résumé de tous les documents implantés au Canada qui ont été réactualisés et africanisés, et est le plus pratique et perfectionné. Ce document comprend deux(2) outils pédagogiques dont les concepts ont été définis dans le préambule, à savoir l'environnement, le besoin, l'idée, le projet, l'entreprise et l'entrepreneur.

Pour l'Expert, la quintessence de ce document permettra d'accompagner et d'aider les jeunes dans la mise en œuvre de leur micro-entreprise.

Des questions d'éclaircissement ont été posées par rapport au système de financement dégressif, le mécanisme de recensement des jeunes ruraux pour la formation en entrepreneuriat et les démarches qu'il faut entreprendre pour éviter les risques dans les financements des projets. En répondant aux questions, l'expert a donné un exemple sur le cas le financement utilisé à d'autres fins. Quelque soit la nature de difficulté, le bénéficiaire doit rembourser son crédit. C'est pourquoi, il est nécessaire d'être plus près des bénéficiaires, de faire le suivi et l'évaluation à tout moment. Aussi, sensibiliser les familles pour qu'elles ne confondent pas le financement d'un projet à l'argent de poche ; de développer les aptitudes et le comportement que doit adopter un entrepreneur.

Aussi dans son exposé, l'expert a abordé le point de comptabilité où les termes : actif à court terme, actif à long terme, argent comptant, coût fixe, coût variable, décaissement, encaissement et autres ont été définis.

Abordant la troisième partie, « **Être ou ne pas être entrepreneur** » qui consiste en un questionnaire sur les motivations et les aptitudes à devenir un entrepreneur, il faut d'abord avoir une motivation et que si cette motivation est mauvaise, c'est à l'animateur d'orienter, de le remonter, le reformater et le ré-encadrer.

Les travaux se sont poursuivis sans relâche. Ce qui a amené l'Expert à faire mention sur les chapitres suivant : « **mon projet d'entreprise** » dont l'étude technique, l'étude du marché, etc.

A travers les éléments répertoriés, l'expert a donné un aperçu général sur la qualité de produit que l'entrepreneur va mettre sur le marché et surtout son écoulement. Il faut faire la segmentation des produits et connaître les consommateurs permanents et absolus. Que l'entrepreneur évite les stocks et les charges inutiles tout en prenant en compte les prix et l'emplacement de l'entreprise et ses concurrents. Ensuite, il a fait comme la nuance ce qui existe entre certains mots : legs, dons, subventions et charité aux participants.

Les travaux de la 3^{ème} journée ont démarré par la lecture, amendement et adoption du rapport de la veille.

Dans la poursuite des activités, Monsieur **Macodé Ndiaye** a tout d'abord réprécisé une préoccupation, qu'en cherchant à résoudre un problème, la CONFJES a retravaillé le document qui lui a été transmis par le Canada, intitulé « **entrepreneuriat féminin** », qui consistait à l'insertion des femmes, le réadapté, l'africanisé au sens large du terme et après quoi l'a transmis aux pays africains sous le titre « **entrepreneuriat-jeunesse** » ajoute-t-il.

Ensuite, l'expert a rappelé la définition du mot amortissement (*dépréciation ou l'usure d'un élément de l'actif*) qui consistait à épargner, à une période donnée, de l'argent au fur et à mesure que le matériel perd sa valeur afin qu'à la fin de la durée de sa vie, l'on puisse acquérir un nouveau matériel. Pour la durée de vie de matériels, il a précisé que l'on doit se référer aux sources officielles.

Aussi, il a annoté qu'il existe trois types d'amortissement (progressif, dégressif et linéaire) parmi lesquels il a été recommandé aux jeunes d'adopter le principe de l'amortissement linéaire, principe apprécié et conseillé par la CONFJES. C'est alors que des tableaux entre autres d'amortissement et des équipements, de remboursement des emprunts, de synthèse de remboursement des emprunts et le plan de trésorerie ont été abordés et illustrés par des exemples précis.

Abordant le compte d'exploitation prévisionnel, il est important de mettre l'accent sur l'importance de l'évaluation à mi-parcours et dans le même ordre d'idée, déconseillé l'évaluation sur des périodes longues. Par conséquent, l'évaluation à mi-parcours doit être faite de façon régulière et rapprochée, afin d'éviter certaines catastrophes (faillite de gestion).

S'agissant du plan de trésorerie, il est défini comme un document traduisant les mouvements d'entrée et de sortie de l'argent dans l'entreprise, laissant apparaître l'encaissement (recettes) et le décaissement (dépenses). Etant un outil de planification et de contrôle essentiel pour tout propriétaire ou dirigeant d'entreprise, le plan de trésorerie s'établit mois après mois sur toute l'année.

Après la pause-café du jour, il a été abordé le thème relatif à la **négociation du financement**. Document qui, selon l'expert a été conçu par la CONFJES en vue d'outiller les jeunes par rapport à d'autres bailleurs sur l'ensemble des techniques de négociation. Il faut noter que négocier, c'est traiter, discuter en vue d'obtenir un accord durable et mutuellement avantageux. Ainsi, il a laissé apparaître trois styles de négociation : il s'agit du style dur (style dont le principe est tout ou rien : position figée), doux (style béni oui oui) et raisonné (style qui consiste à accepter

l'acceptable mais aussi de rejeter ce qui est rejetable à travers des arguments solides et convaincants). Les deux premiers étant à éviter.

Aussi, il a affirmé que le rôle de l'animateur dans tout cela serait de façonner, modeler de façon correcte les jeunes et ce, en leur apprenant à se montrer respectueux de part leur langage, leur geste ainsi que leur comportement.

Pour le tome 4, intitulé « **guide de l'animateur** » qu'on peut désigner sous un terme éducatif par « **cahier du maître** », il est défini comme étant un ensemble d'approches, un ensemble de démarches conçues pour aider le formateur à préparer la conduite à tenir afin de lui permettre de transmettre, d'enseigner et de se faire comprendre par le futur créateur d'entreprise.

Pour ce, on distingue trois types d'animateurs : autoritaire, démocrate et débonnaire. Le type d'animateur conseillé à travers cet enseignement est l'animateur démocrate qui est la meilleure façon de gérer un groupe. Ainsi, un animateur doit éviter d'être dictateur ou débonnaire, mais plutôt être démocrate. Il doit par-dessus tout connaître ses apprenants conclut l'intervenant.

Le dernier thème du jour intitulé « **aspects juridico – fiscaux des entreprises au Tchad** » fut présenté par Monsieur **PASSALET LAZAKI**. L'intervenant a énuméré les différents types de sociétés qu'on peut rencontrer au Tchad : il s'agit de la Société Individuelle (SI), la Société en Nom Collectif (SNC), la Société à Responsabilité Limité (SARL), la Société Anonyme (SA) et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE). Chacun répondant aux principaux critères de choix (nature de l'activité, volonté de s'associer, l'engagement financier, régimes fiscal et social etc.).

Monsieur **Passalet** a exhibé un tableau comparatif des différentes formes juridiques des sociétés laissant apparaître les avantages et les inconvénients de chacune d'elles. Ainsi, il a affirmé que dans une Société individuelle par exemple, le patrimoine reste non protégé. La forme juridique de la Société Anonyme quant à elle, donne plus de crédibilité à l'entreprise et par conséquent, favorise et facilite l'accès au financement externe.

Pour finir, l'intervenant a fait cas des différents impôts et taxes auxquels une entreprise exerçant sur le territoire national doit et/ou peut être assujettie à l'impôt avec leurs caractéristiques respectives. Il s'agit : des impôts directs (Bénéfice Industriel et Commercial (BIC) et l'impôt sur les Revenus des Personnes Physiques « IRPP »), de l'impôt sur les Sociétés (IS), de l'Impôt Général Libérateur (IGL) et des impôts indirects (cas de la Taxe sur la Valeur Ajouté « TVA », etc.

Des questions d'éclaircissement ont été posées à l'intervenant et ont reçu des réponses appropriées.

Trois (3) thèmes ont marqué la 4^{ème} journée à savoir : **L'entreprise et ses principales fonctions ; le suivi/contrôle et l'évaluation des micros entreprises.**

Abordant le premier thème, l'Expert Monsieur **Macodé Ndiaye** a d'abord défini l'entreprise comme étant une organisation économique dotée de moyens dont elle assure la mise en œuvre et l'utilisation optimale afin d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée.

De tout ce qui précède, il faut noter que la définition adaptée au concept africain et à nos réalités, l'entreprise est comme étant une structure économique et sociale qui regroupe des moyens

humains , matériels, immatériels (service) et financiers qui sont combinés de manière générale, organisé pour fournir des biens ou services à des clients dans un environnement concurrentiel (le marché) ou même le monopole avec un objectif de rentabilité. L'entrepreneuriat-jeunesse voulu en Afrique est une réponse aux problèmes de chômage et de sous emploi.

Poursuivant son exposé, l'expert a développé 5 fonctions principale de l'entreprise entre autres :

1. fonction administrative : pour l'organisation, le commandement, la coordination et le contrôle des activités de l'entreprise ;
2. fonction financière : elle permet d'évaluer, de mobiliser et de gérer rationnellement les ressources financières nécessaires à la création et au développement de l'entreprise ;
3. fonction de production : elle permet d'identifier, de mobiliser, de planifier et d'assurer la mise en œuvre des facteurs de production ;
4. fonction commerciale : elle assure la commercialisation des marchandises et produits de l'entreprise ;
5. fonction personnelle : elle identifie, mobilise et gère les ressources humaines dont l'entreprise a besoin.

A ces fonctions s'ajoute les fonctions sécuritaire et sociale.

Aussi, faut-il rappeler que l'expert s'est appesanti sur quelques points importants dans la bonne mise en œuvre du projet d'un jeune. Il a axé son exposé sur les points suivants : Les caractéristiques de l'entreprise, le suivi, le contrôle et l'accompagnement des jeunes bénéficiaires du financement FONAJ.

Les caractéristiques : En effet, L'entreprise est un centre de conflits, entre les apporteurs de capitaux et les dirigeants d'un côté et entre les dirigeants et les collaborateurs de l'autre côté, mais aussi conflit avec son environnement. C'est pourquoi l'entreprise doit se doter d'une autonomie décisionnelle lui permettant de choisir elle-même sa mission ; ses objectifs, ses moyens et sa stratégie de mise en œuvre.

Ainsi, la finalité de l'entreprise est de créer un optimum de richesses et d'assurer sa survie. Cependant, selon l'animateur, les entreprises sont classées selon leur chiffre d'affaires, le nombre d'employés et le volume d'investissement. Il faut souligner également l'activité des entreprises qui peuvent être commerciale, industrielle, agricole etc.

A cet effet, une entreprise peut être individuelle, collectif (groupement d'intérêt économique) ou une société.

A la différence de ce qui est décrit plus haut, l'entreprise des jeunes présentent des caractéristiques spécifiques dont il faut tenir compte dans toutes les interventions. Il s'agit du motif de la création, de la composition de la cellule, de l'environnement extérieur de l'entreprise, de la fonction principale, de leadership s'il s'agit d'une entreprise sociétaire et de la réglementation.

Une entreprise est animée par un entrepreneur. Cependant un entrepreneur n'est pas celui qui construit un mûr comme le pense beaucoup de jeunes ; mais celui qui crée, qui exploite, qui innove et qui ne doit pas être dans la routine. En matière d'entreprise, les jeunes sont souvent immatures, ils sont manqués de qualité managériale ou alors sont trop diplômés et inexpérimentés. L'entreprise des jeunes a souvent besoin d'être accompagné et suivi.

Par rapport au suivi, c'est un processus par lequel les acteurs d'une organisation, à tous les niveaux, collectent et analysent les informations pour mettre à la disposition des décideurs. C'est pourquoi, les données doivent être objectivement vérifiables. Compte tenu de la fragilité de l'entreprise, le suivi devait permettre de corriger les erreurs, rapprocher les comptes, comparer les performances en tenant compte des indicateurs qui sont propres aux jeunes et des indicateurs par rapport à leurs entreprises. Car celui qui assure le suivi, est un maillon très important de chaîne.

Concernant le contrôle de l'entreprise, c'est un mécanisme qui permet de mesurer périodiquement et systématiquement les performances de l'entreprise. Il permet aussi de comparer les performances aux objectifs prédéterminés et d'analyser les écarts. Le système de contrôle est défini à travers neuf (9) étapes.

L'accompagnement du jeune entrepreneur est une démarche pédagogique, méthodologique et psychologique. Ses différentes formes sont : l'accompagnement personnalisé, la responsabilisation et l'accès à l'autonomie des jeunes, l'autoformation, la confrontation, la transparence des règles du jeu, etc.

Tous ces concepts définis permettent au jeune de corriger certains comportements et attirer son attention sur la gestion de son entreprise. En d'autre terme, l'accompagnement est l'un des supports de pilotage de l'entreprise.

L'expert a mis l'accent sur le système de réseautage qui est vivement encouragé par la CONFEJES, parce qu'il permet au jeune d'être conscient en échangeant avec des expériences variées. Souvent en faisant appel aux mentors ou avaliseurs (parents, frères, sœur).

Pour finir, l'expert a mis un accent particulier sur la faillite d'une entreprise du jeune qui est occasionnée souvent par l'immaturation des jeunes, l'insuffisance de créativité, l'inexpérience et le manque de savoir faire. Un bon chef d'entreprise est celui là qui respecte les Rendez-vous et les échéances.

Les travaux ont pris fin avec le témoignage d'une participante (bénéficiaire du FIJ) qui à réussi à insérer sa cousine dans le circuit économique à travers son entreprise.

La méthode particulière du système questions réponses et observations a permis aux uns et aux autres d'enrichir leur connaissance dans une ambiance conviviale.

Une évaluation sommative a permis à l'ensemble des participants et Expert de vérifier le niveau d'atteinte des objectifs visés en vue d'un ajustement des thématiques futures.

A l'issue des travaux, les participants ont formulé des motions de remerciements et des recommandations.

N'Ndjamena, le 12 octobre 201

Le Rapporteur Général

DINGAM DONON-HORBE